

Spécial

Assises nationales de la régionalisation avancée

SÉANCE D'OUVERTURE

Compétences des régions: mise en place d'un Cadre d'orientation

Suite page 16



MESSAGE ROYAL

SM le Roi: "Faire une évaluation d'étape pour redresser le cap"

Suite page 12-13

RECOMMANDATIONS

Développement: renforcer les capacités des régions

Suite page 22

Colloque National de LA REGIONALISATION AVANCEE

Agadir, 20-21 décembre 2019



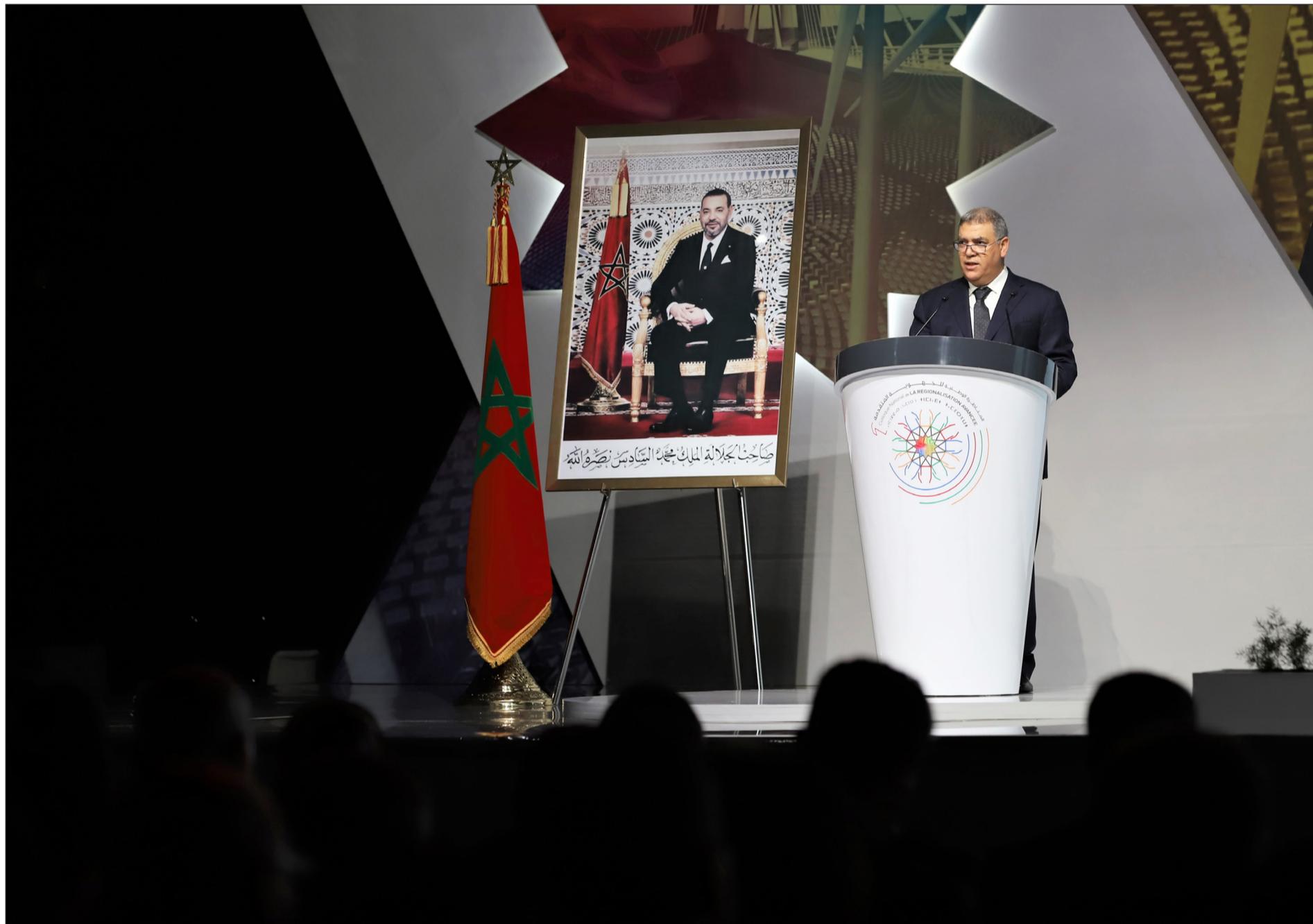
PREMIÈRES ASSISES NATIONALES DE LA RÉGIONALISATION AVANCÉE À AGADIR

Un instant de réflexion autour d'un chantier stratégique

Suite page 12-24

MESSAGE ROYAL AUX ASSISES DE LA RÉGIONALISATION AVANCÉE

SM le Roi: “Faire une évaluation d’étape pour redresser le cap”



● Le ministre de l’Intérieur, Abdelouafi Laftit donnant lecture au message Royal adressé aux participants aux Assises nationales de la régionalisation avancée

Dans un message adressé, vendredi à Agadir, aux participants aux premières Assises nationales de la régionalisation avancée, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a souligné que l’application effective de la régionalisation avancée, de ses principes théoriques comme de ses modalités pratiques, reste tributaire de la mise en place d’une politique régionale clairement définie et réalisable en matière économique, sociale, culturelle et environnementale.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L’assiste, a adressé un Message aux participants aux premières Assises nationales de la régionalisation avancée, qui ont ouvert leurs travaux vendredi à Agadir. Voici le texte intégral du Message Royal dont lecture a été donnée par le ministre de l’Intérieur, M. Abdelouafi Laftit.

“Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Mesdames, Messieurs,
Nous tenons, avant tout, à saluer l’initiative qui a été prise d’organiser des Assises Nationales consacrées à l’évaluation du chantier de la régionalisation avancée. A l’évidence, Notre Haut Patronage témoigne de l’intérêt éminent que Nous accordons à ce grand chantier structurant et stratégique, depuis que Nous avons procédé à son lancement. Notre souhait est que vous considériez ce symposium comme une opportunité pour approfondir la réflexion d’ores et déjà engagée,

pour échanger à propos des défis présents et futurs et pour mesurer son impact sur le développement socio-économique de notre pays.

Comme vous le savez, depuis que notre pays a recouvré son indépendance, la décentralisation territoriale est une modalité essentielle de la conduite des affaires de l’Etat, et elle a constitué un choix stratégique dans la construction de son système politique et de son organisation administrative ainsi que dans la consolidation de sa dynamique démocratique.

Ainsi, à toutes les étapes clés de son histoire, notre pays a su réserver à la décentralisation territoriale une place centrale en la mettant en œuvre dans le cadre de la dynamique des réformes constitutionnelles, politiques et administratives qui ont été successivement lancées. Le résultat a été une refonte radicale du cadre normatif du chantier et un renforcement graduel du rôle essentiel assigné aux collectivités territoriales en matière de progrès politique et de développement socioéconomique.

Mesdames, Messieurs,
Le processus de régionalisation avancée a franchi d’importantes étapes depuis que Nous avons installé la Commission consultative chargée de la conduite de ce chantier. Ce sont d’ailleurs les conclusions de cette dernière qui ont servi de base à la conception démocratique, efficiente et participative d’un modèle marocain, axé sur le principe d’une contribution au développement intégré des collectivités territoriales, en général et des régions, en particulier.

La Constitution de 2011 a été le point culminant d’un processus au cours duquel se sont additionnés les acquis politiques et les réalisations économiques et sociales qui ont finalement donné naissance à une société démocratique moderne, gouvernée par les principes de l’Etat de droit. En vertu de cette Constitution, les collectivités territoriales, en tête desquelles les Régions, sont décrétées comme faisant partie intégrante des institutions élues de l’Etat. Par ailleurs, la Loi fondamentale stipule que l’organisation territoriale du Royaume, décentralisée,

est fondée sur une régionalisation avancée. Ont également été consacrés, dans le texte constitutionnel, d'autres principes de gestion décentralisée, tels qu'ils sont admis et appliqués dans les expériences internationales, pionnières en ce domaine.

Dans notre pays, l'application effective de la régionalisation avancée, de ses principes théoriques comme de ses modalités pratiques, reste tributaire de la mise en place d'une politique régionale clairement définie et réalisable en matière économique, sociale, culturelle et environnementale. Un tel processus doit être mené en accord avec une politique publique intégrant la dimension régionale, s'appuyant sur une économie forte et efficiente, génératrice de croissance, pourvoyeuse d'emplois et garante de justice sociale et s'attachant à conférer une efficacité accrue aux programmes et aux projets entrepris au niveau territorial pour qu'ils puissent profiter réellement aux bénéficiaires ciblés. Ainsi pourra se concrétiser la justice sociale et territoriale dont Nous souhaitons qu'elle bénéficie à l'ensemble de Nos citoyens.

C'est dans cette optique que Nous avons veillé, dès sa mise en place, à traduire cette approche dans les faits, en prenant comme point de départ Nos provinces récupérées du Sud. Pour cela, Nous avons mis en chantier un modèle de développement intégré, respectant les spécificités de la région et s'appuyant sur un large éventail de chantiers structurants, mis au service de sa population et destinés à satisfaire ses attentes.

Mesdames, Messieurs,

Comme Nous l'avons souligné à maintes reprises, servir les citoyens et leur assurer la jouissance de leurs droits légitimes constituent la cause première et la finalité ultime des structures et des instances administratives, toutes catégories confondues et tous régimes juridiques et managériaux combinés. De fait, il incombe aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés, aux établissements publics, de mobiliser leurs ressources humaines, financières et logistiques pour offrir des prestations publiques couvrant efficacement et équitablement l'ensemble du territoire national.

Aussi, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la régionalisation avancée, pour importants qu'ils sont, resteront en-deçà du niveau requis, s'ils ne sont pas étayés par des mesures d'accompagnement permettant aux régions d'exercer efficacement leurs différentes attributions.

Conscient que la déconcentration administrative est une condition sine qua non pour l'aboutissement de la régionalisation avancée, Nous avons veillé récemment à ce que le gouvernement de Notre Majesté adopte la Charte de déconcentration administrative et entreprenne sa mise en œuvre au niveau régional.

Cette Charte définit la mission et les attributions respectives des administrations centrales et déconcentrées ; elle présente l'échelon régional comme le cadre idéal à la mise en cohésion des politiques publiques, à la planification des projets relevant des différents secteurs gouvernementaux ainsi qu'à la répartition, aux services déconcentrés, des missions et des ressources humaines et matérielles qui leur sont destinées. Elle met également l'accent sur les contrats-programmes conclus entre les administrations centrales et ces services.

Les objectifs ainsi définis ne pourront être atteints sans une mobilisation de toutes les ressources potentielles et sans une implication de l'ensemble des départements ministériels, au service de la mise en œuvre effective de la Charte. Aussi, une plus grande célérité est requise dans la préparation des plans directeurs de la déconcentration administrative qui repose sur un transfert effectif des attributions et des pouvoirs décisionnels, au niveau régional.

Mesdames, Messieurs,

Vous le savez bien : l'effort d'investissement public ne suffit pas. Il importe de le renforcer et de l'enrichir par une ouverture au secteur privé. En l'espèce, pour favoriser l'investissement privé, il convient de lui faciliter l'accès aux informations sur les opportunités régionales, notamment celles liées aux domaines jugés prioritaires pour la Région, en particulier le capital foncier, l'aménagement territorial, les créneaux de développement.

Aussi, la réforme du système des CRI qui s'est attachée à élargir leurs compétences et à les doter d'importantes prérogatives en matière de gestion de l'investissement, constituera un mécanisme essentiel d'accompagnement pour inciter les régions à dynamiser le processus de développement économique, par l'encouragement et la promotion des entreprises.

Parallèlement, une importance particulière devra être accordée au renforcement de la coopération décentralisée internationale en tant que levier d'accompagnement du chantier de la régionalisation avancée, à la mise en place de nouveaux partenariats stratégiques capables de s'ajuster à l'action ambitieuse menée par la diplomatie marocaine à l'échelle africaine.

Sur un autre plan, comme Nous l'avons déjà souligné, aussi bien dans Notre Discours prononcé en 2017 à l'occasion de l'ouverture du Parlement que dans le Message Royal adressé, la même année, aux participants du deuxième Forum parlementaire des régions, les compétences dévolues aux collectivités territoriales en général et aux conseils régionaux en particulier, doivent être définies avec toute la précision requise pour prévenir toute confusion, interférence ou duplication des attributions. Celles-ci doivent pouvoir être élargies graduellement, en parallèle avec l'accroissement de leurs ressources humaines et financières.

Nous avons appelé à une concertation efficace pour que, parmi les compétences assignées aux régions en vertu de la loi organique, soient définies celles qui sont les plus pointues et qui ont vocation à être mises dans un premier temps, étant entendu qu'elles seront soumises à des actualisations périodiques. A cet égard, Nous engageons les départements gouvernementaux, les élites régionales et locales, ainsi que les différents acteurs concernés, à s'impliquer plus encore dans la concertation en cours pour examiner, selon une approche participative et dans des délais raisonnables, les moyens de mettre les régions en capacité d'exercer leurs compétences.

Dans la même veine, Notre Message adressé aux participants au 3ème Forum parlementaire sur les régions, a appelé à une contribution à l'effort de réflexion engagé autour de la mise en place d'un cadre méthodologique définissant le calendrier des étapes par lesquelles les ré-

gions devront passer dans l'exercice de leurs compétences. La conception de ce cadre doit prendre en considération les exigences de complémentarité entre les compétences propres, partagées et transférées et doit tenir compte des capacités financières et managériales spécifiques à chaque région.

De plus, si Nous saluons les efforts déployés pour rendre possible l'exercice par les régions de leurs attributions, Nous insistons une fois encore sur la nécessité d'adopter une approche fondée sur les notions de gradation, d'expérience et sur la singularité des compétences de chacune d'entre elles. Cette démarche doit être menée en accord avec le principe de subsidiarité qui est, dans la Constitution du Royaume, la clé de voûte de toute répartition des compétences, notamment entre l'Etat d'une part, et les régions et le reste des collectivités territoriales d'autre part.

Mesdames, Messieurs,

Quatre années de pratique effective se sont écoulées depuis les élections régionales et locales de 2015 qui ont donné naissance à des élites politiques régionales.

Dans ce contexte, force est de constater que le premier mandat régional a été une étape de construction fondamentale qui a jeté les assises de ce chantier important. Une architecture concrète d'actions et de mesures a notamment permis de parachever l'arsenal juridique et réglementaire qui a rendu opérationnelles les lois organiques relatives aux collectivités territoriales. En outre, des mesures d'accompagnement ont été prises pour aider les collectivités territoriales dans leur gestion et l'exercice de leurs compétences, conformément au principe de bonne gouvernance, et, de manière générale, pour qu'elles organisent les structures administratives régionales et qu'elles renforcent les mécanismes destinés à assurer une plus grande représentativité des femmes au sein des Conseils des Régions.

Cela ne fait aucun doute: le mandat actuel constitue un temps fondateur dans la dynamique de concrétisation de la nouvelle vision décentralisée de l'organisation territoriale. Placée au rang le plus élevé, la Région constitue un palier essentiel dans la conduite des politiques publiques, la planification des projets et des programmes de développement. Elle est aussi érigée en acteur incontournable aux différents niveaux stratégiques, notamment à ceux qui visent à attirer les investissements, à impulser la dynamique de développement économique, à promouvoir les entreprises. Ce sont là autant de préalables essentiels à tout développement économique intégré.

Les premières Assises nationales constituent une plate-forme de débat et de dialogue autour des thèmes éminemment importants que vous avez retenus, et qui portent particulièrement sur les compétences dévolues aux Régions, la contractualisation et le développement régional intégré, l'administration régionale, la gouvernance financière, et la démocratie participative.

Ce choix est en phase avec les préoccupations qui sont les Nôtres : la satisfaction réelle des besoins inhérents à ce grand chantier de réforme, qui est supposé apporter des solutions et des réponses aux demandes sociales et aux attentes, en matière de développement, qui s'expriment à l'échelle de tout le Royaume. Ces

solutions devront mettre à la disposition des jeunes, véritable capital immatériel et force motrice de la société, des mécanismes qui facilitent leur participation à la gestion de la chose publique, aux niveaux régional et local.

C'est aussi une importante occasion de débattre autour de l'expérience accumulée durant les quatre dernières années pour assurer la mise en œuvre des lois organiques sur les collectivités territoriales et définir les moyens de relever les multiples défis auxquels les élites régionales ont dû faire face dans l'exercice des compétences assignées aux régions. Il s'agit en somme, de marquer un temps d'arrêt pour mener de manière approfondie une évaluation de la situation présente, afin d'envisager une nouvelle phase d'action. Celle-ci, en même temps qu'elle s'inscrit dans la continuité, devra permettre d'affermir les règles de bonne gouvernance dans la gestion des affaires des Régions et d'aplanir les obstacles jusqu'ici rencontrés. Lors de la prochaine étape, il conviendra en effet de concrétiser cette mutation historique avec une célérité redoublée.

De même, pour accroître la performance de l'administration des collectivités territoriales nouvellement configurées, Nous tenons à rappeler la nécessité d'accompagner les élus et les fonctionnaires territoriaux, par des actions de formation et par le renforcement de leurs capacités managériales dans leurs domaines d'intervention.

Mesdames, Messieurs,

Nous soulignons l'importance de mettre à profit les mécanismes contractuels établis entre les Régions, l'Etat et le reste des intervenants en vue d'élaborer et de mener à bien les projets de développement prioritaires. Certes, Nous prenons acte du fait que les différentes Régions du Royaume ont pris l'initiative de mettre au point leurs programmes de développement, selon une approche participative permettant la mise en œuvre fluide de ces programmes. Nous les invitons, néanmoins, à faire une évaluation d'étape pour redresser le cap dans la définition des projets prioritaires et leur hiérarchisation ainsi que dans l'élaboration d'une architecture renforcée des projets programmés et de leur montage financier. Le but ultime est de garantir l'efficacité de ces projets et de parvenir à faire converger les différentes politiques et les divers programmes publics au niveau régional. En conclusion, Nous formons le souhait que ces assises nationales soient l'occasion d'engager une réflexion approfondie, une étude constructive et un dialogue sérieux, pour dresser un bilan rigoureux de la mise en œuvre du chantier de la Régionalisation avancée. Nous attendons aussi que ces travaux débouchent sur des recommandations pratiques, qui permettront de relever le défi du développement régional, de réduire les disparités existantes, d'améliorer l'attractivité et la compétitivité au niveau des territoires. Il importe également, de s'ouvrir aux mécanismes modernes de gouvernance financière, d'assurer l'efficacité de toutes les formes de démocratie participative, d'ériger cette dernière en levier majeur de développement socio-économique intégré et durable.

Puisse Dieu vous assister, guider vos pas et couronner vos travaux de succès.

Wassalamou alaïkoum warahmatoullahi wabarakatouh". ||

PREMIÈRES ASSISES NATIONALES DE LA RÉGIONALISATION AVANCÉE

Un moment de réflexion à Agadir autour d'un chantier stratégique

Le bilan d'étape de la mise en œuvre de la régionalisation avancée, l'application de la charte nationale de la déconcentration administrative, l'identification des défis et le partage des bonnes pratiques ont été au menu des premières Assises de la régionalisation avancée à Agadir.

Les premières Assises de la régionalisation avancée, organisées vendredi et samedi à Agadir, ont constitué un moment de réflexion autour des meilleurs moyens de mise en œuvre de ce chantier stratégique destiné à redéfinir les modes de gestion et répondre aux aspirations du citoyen en termes de progrès, de prospérité et de développement durable.

Deux jours durant, environ 1.400 participants à ce conclave, organisé par le ministère de l'Intérieur et l'Association des Régions du Maroc, ont planché sur le bilan d'étape de la mise en œuvre de ce projet d'envergure, l'application de la charte nationale de la déconcentration administrative, l'identification des défis et le partage des bonnes pratiques.

Le message royal adressé aux participants de ces Assises a constitué, à cet effet, une feuille de route claire et précise pour la prochaine étape de mise en œuvre de ce chantier.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a ainsi invité les Régions à faire une évaluation d'étape pour redresser le cap dans la définition des projets prioritaires et leur hiérarchisation, ainsi que dans l'élaboration d'une architecture renforcée des projets programmés et de leur montage financier, soulignant que *"le but ultime est de garantir l'efficacité de ces projets et de parvenir à faire converger les différentes politiques et les divers programmes publics au niveau régional"*.

SM le Roi a aussi mis en exergue l'importance de mettre à profit les mécanismes contractuels établis entre les Régions, l'État et le reste des intervenants en vue d'élaborer et de mener à bien les projets de développement prioritaires.

L'application effective de la régionalisation avancée, de ses principes théoriques comme de ses modalités pratiques, reste tributaire de la mise en place d'une politique régionale clairement définie et réalisable en matière économique, sociale, culturelle et environnementale, a souligné Sa Majesté le Roi.

Les Orientations Royales ont trouvé leur écho auprès des participants. Le président de l'ARM, Mohand Laenser, a souligné à cet effet que pour une action collective efficace, la contractualisation Etat-Régions constitue un *"pilier essentiel"* pour la mise en œuvre des programmes de développement régional, afin de faire du projet de la régionalisation avancée



• Travaux des premières Assises nationales de la régionalisation avancée tenues les 20 et 21 décembre à Agadir

un levier pour l'intégration et la convergence entre les orientations stratégiques de l'État et les besoins du développement aux niveaux régional et local.

Le responsable a rappelé, dans ce sens, que dans l'objectif de définir un cadre adéquat pour l'action collective entre l'État et les régions en faveur de la mise en œuvre des programmes de développement régional, d'un côté, et des attributions de la région, de l'autre, l'ARM et le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales) ont procédé à la mise en place d'un cadre général et opérationnel de l'approche contractuelle, en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Dans la même logique, l'un des moments forts de ces Assises a été la signature du Cadre d'orientation pour la mise en œuvre de l'exercice des compétences des régions, entre des membres du gouvernement et les 12 présidents des conseils régionaux du Royaume.

L'objectif de ce Cadre d'orientation est de tirer profit des conclusions de l'étude relative à la définition des compétences propres et communes des régions, et partant accélérer l'exercice de ces compétences ainsi que l'adhésion de toutes les parties au processus de mise en œuvre, en droite ligne avec les compétences de chaque région et ses moyens financiers et humains disponibles.

Pour ce faire, le cadre définit les moyens de coopération et de partenariat entre les parties prenantes dans un cadre contractuel soulignant les engagements des parties sous forme de contrats-programmes

entre chaque région et le département gouvernemental concerné, le but étant de mettre en œuvre les compétences propres et communes de la région, tout en veillant à leur adéquation avec le programme de développement régional et des stratégies sectorielles y afférentes.

Les thématiques des ateliers ont été, en effet, choisies de manière à toucher à tous les volets liés à la mise en œuvre de ce chantier.

Ainsi, les Panélistes ont passé au crible une série de sujets liés au développement régional intégré entre les impératifs de la réduction des disparités territoriales, aux enjeux de la compétitivité et l'attraction de l'investissement, à la gouvernance financière et aux problématiques de financement des régions entre enjeux et perspectives, à la déconcentration et la contractualisation, en s'arrêtant notamment sur les piliers d'une bonne gouvernance de l'action publique territoriale.

Les participants ont également échangé autour des compétences des régions comme enjeu au cœur du processus de la régionalisation avancée, la démocratie participative comme levier pour une mise en œuvre participative de la régionalisation avancée, ou encore l'administration régionale, vers un nouveau modèle de management.

Des représentants d'instances élues, des instances consultatives créées auprès des conseils des régions, des centres régionaux d'investissement, des représentants des établissements publics, des universitaires, des experts nationaux et internationaux des partenaires internationaux,

outre des acteurs des secteurs public et privé ont participé au débat.

Au terme de ces échanges, une série de conclusions et de recommandations ont couronné les travaux des six ateliers thématiques des Assises. Des appels ont ainsi été lancés en faveur du renforcement des mécanismes de la planification territoriale en droite ligne avec la politique générale de l'État en la matière, l'adoption de la justice territoriale, la conclusion des contrats-programme entre l'État et les collectivités territoriales en matière de compétences transférées et le renforcement des capacités des collectivités territoriales.

L'accent a été également mis sur la nécessité de promouvoir les capacités de gestion de la région, à travers des compétences hautement qualifiées dans son domaine de compétences et la mise en œuvre de ses structures organisationnelles, et sur la mise en place les mécanismes de la gouvernance et activer les mécanismes de coordination et de communication entre l'administration de la région et les différents intervenants.

La mise en œuvre de la déconcentration administrative est le prélude à une gestion régionale solide, a indiqué le ministre de l'Intérieur, M. Abdelouafi Laftit lors de la séance de clôture.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé dans ce cadre l'organisation des Assises nationales de la régionalisation tous les deux années, ainsi que l'organisation en 2020 du 2-ème Forum national des collectivités territoriales sous le thème *"le développement des agglomérations urbaines"*. ■

“La régionalisation à mettre en œuvre progressivement”

La régionalisation avancée est un chantier ambitieux, qui doit être mis en œuvre d’une manière progres-



• Charlotte Lafitt

sive, toute en prenant en considération l’équilibre entre les différentes régions, a souligné, samedi à Agadir, Mme Charlotte Lafitt de l’unité de décentralisation, gouvernance multi-niveaux, investissement public et finance locale de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La véritable mise en œuvre du processus de la régionalisation avancée est relative à la répartition équitable des compétences entre les différentes régions au niveau national, a-t-elle dit dans une interview accordée à la MAP dans le cadre de son concept “Face à la MAP”, en marge des 1ères Assises nationales de la régionalisation avancée.

À cet égard, Mme Lafitt a mis la lumière sur l’importance de la complémentarité des compétences entre les différentes régions du Royaume et ce, à travers la mise en place de mécanismes de coordination entre les différents niveaux de gouvernement.

“Si certaines régions vont profiter davantage au début des opportunités offertes par la régionalisation avancée, il faut rapidement que ça se généralise et se partage avec le reste du territoire”, a-t-elle fait observer, plaidant dans ce sillage pour la mise en place de nouveaux systèmes d’allocation équitable des ressources et de capacités et de partage d’expérience entre les régions.

“Mettre le cap sur l’exécution des projets”



• Amal Ouahid

La directrice de l’Agence régionale d’exécution des projets (AREP) de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Mme Amal Ouahid, a mis en avant, vendredi à Agadir, le rôle important des AREP dans la mise en œuvre des projets et

programmes de développement.

Les AREP permettent d’exécuter les projets et programmes de développement définis et votés par les Conseils régionaux, a indiqué Mme Ouahid, dans une interview accordée à l’Agence marocaine de presse dans le cadre de son concept “Face à la MAP”, en marge des Premières Assises nationales de la régionalisation avancée. Les conseils régionaux sont en droit de demander à ces agences de fournir l’assistance technique et financière durant les différentes étapes de la programmation des projets, ou d’apporter un avis juridique, a-t-elle précisé, relevant que la création des AREP intervient conformément aux dispositions de la loi organique 14.111 relative aux régions.

Elle a, en outre, fait observer que les agences régionales se chargent en général de l’exécution des projets adoptés par le Conseil de la région dans le cadre du respect du budget et de la position définie par le Conseil lui-même.

“Un chantier pour rapprocher les citoyens des ODD”

La régionalisation avancée est un chantier d’envergure qui vise à rapprocher les citoyens des objectifs de développement humain, a affirmé, vendredi à Agadir, le Wali coordinateur national de l’Initiative nationale pour le développement humain (INDH), M. Mohamed Dardouri. “Le grand chantier de la régionalisation avancée est un projet qui permet-



• Mohamed Dardouri

tra d’accéder à des zones et espaces manquant d’infrastructures, d’éducation et de santé”, a relevé M. Dardouri, dans une déclaration à la MAP, en marge des Premières Assises nationales de la régionalisation avancée, organisées par le ministère de l’Intérieur et l’Association des régions du Maroc sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

L’aboutissement de cet objectif repose principalement sur l’action collective et la coordination des efforts de l’ensemble des parties prenantes, en particulier les élus et les régions, afin de cibler un plus grand nombre de catégories et de répondre à leurs attentes concernant les objectifs de développement humain, a-t-il souligné, notant que les régions regorgent de potentialités susceptibles de favoriser l’accélération de la réalisation de ces objectifs.

Le Wali coordinateur national de l’INDH a, en outre, indiqué que les Premières Assises nationales de la régionalisation avancée sont l’occasion d’approfondir le débat sur ce grand chantier, d’autant plus que “nous sommes dans les premières années” de la mise en œuvre du développement humain dans sa nouvelle définition.

“Doter les régions des ressources nécessaires”

Des élus et acteurs locaux ont mis en avant la teneur du message que SM le Roi Mohammed VI a adressé aux participants aux Premières Assises nationales de la régionalisation avancée.

Le message royal a appelé à un débat approfondi pour évaluer une expérience de quatre ans depuis l’adoption du chantier de la régionalisation avancée et en tirer



• Larbi Mharchi

des conclusions concrètes dans l’optique de traduire dans les faits un projet hautement stratégique, ont-ils souligné dans des déclarations à la MAP en marge de cet événement national organisé par le ministère de l’Intérieur et l’Association des régions du Maroc sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI.

Dans ce sens, M. Mohamed Mellal, vice-président du Conseil de la région de Marrakech-Safi, a estimé que le message royal renferme des orientations claires visant à accélérer la mise en œuvre de la régionalisation avancée et à imprimer une forte impulsion à l’approche participative au sein de la région.

Dans la même veine, M. Larbi El Mharchi, président du Conseil provincial d’Ouezzane, a fait remarquer que le message royal est un appel à mettre en œuvre toutes les compétences et à doter les régions de ressources matérielles et logistiques pour qu’elles développent leur performance et créent de la richesse et des emplois.

Pour sa part, Hicham El Mhajri, membre du Conseil de la région de Marrakech-Safi, a souligné l’importance de réviser les lois organiques y afférentes et de formuler des recommandations pour la mise en œuvre de la régionalisation avancée et l’accompagnement de la déconcentration administrative.

“Les ressources des régions ont presque quadruplé en 4 ans”



• Lotfi Missoum

Les ressources financières globales des régions ont presque quadruplé passant de 2.019 millions de dirhams à 7.931 mil-

lions lors des quatre dernières années (+293%), a souligné, vendredi à Agadir, le directeur des Finances publiques à la Trésorerie Générale du Royaume, Lotfi Missoum.

La majorité de ces ressources sont affectées par l’Etat en faveur des Régions, a précisé M. Missoum lors d’un atelier sur “La gouvernance financière et la problématique de financement des régions: Défis et perspectives”, organisé dans le cadre des Premières Assises nationales de la régionalisation avancée. Concernant le volume global des dépenses, il est passé de 1.745 millions de dirhams à 6.969 millions, enregistrant ainsi une augmentation de 299%, alors que le taux d’engagement a atteint 64% et le taux d’émission a avoisiné les 53% en 2018, a-t-il indiqué, notant que la rationalisation des dépenses repose sur l’adoption des règles et des principes de la bonne gouvernance financière.

“Pour une nouvelle architecture des prérogatives”



• Ahmed Laamoumri

Ahmed Laamoumri, secrétaire général du département de la Fonction publique, a souligné, que la Charte nationale de déconcentration administrative représente une étape “décisive” pour consacrer le chantier de la régionalisation avancée.

La mise en application de la charte requiert l’adoption d’une nouvelle architecture de répartition des prérogatives entre le central et les autres niveaux territoriaux de l’administration, le renforcement de l’efficacité des services déconcentrés et la mutualisation des moyens humains et matériels.

Abderrahim Lakssiri, président de la commission de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial au Conseil économique, social et environnemental, a estimé que l’entrée en vigueur de la charte constitue une “étape décisive” sur la voie de la consécration de la régionalisation avancée. Faisant observer que cette Charte opère une nouvelle redistribution des attributions, il a souligné que cette initiative aspire à améliorer l’efficacité de l’action gouvernementale à travers le renforcement des compétences des services déconcentrés.

La réforme des centres régionaux d’investissement et la création des commissions régionales unifiées d’investissement s’inscrivent dans cette même optique, a-t-il ajouté, appelant à assurer le suivi et l’évaluation continue du processus de décentralisation et organiser une rencontre régionale annuelle de consultation rassemblant les acteurs du territoire.

ACTIVITÉ DE LA SÉANCE D'OUVERTURE

Compétences des régions: mise en place d'un Cadre d'orientation

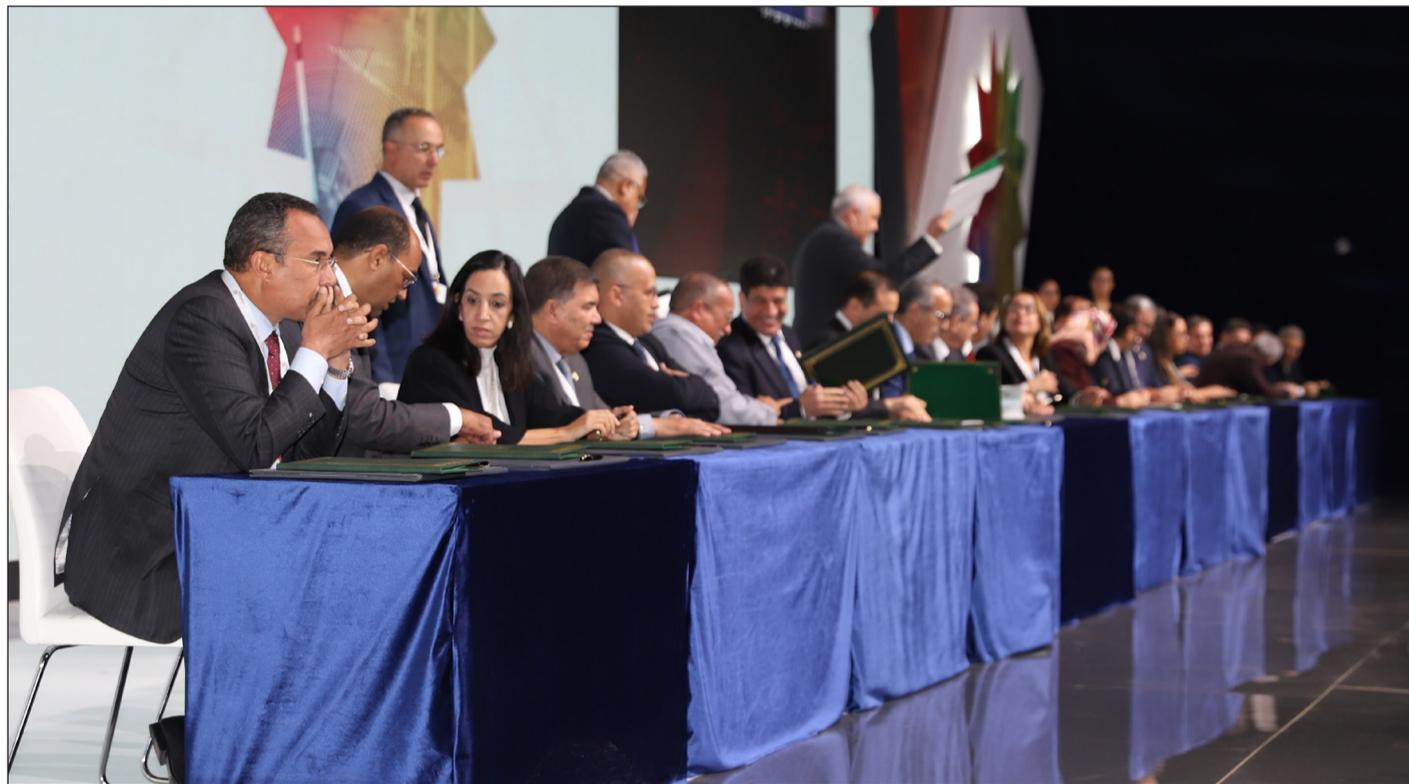
L'objectif de ce Cadre d'orientation est de tirer profit des conclusions de l'étude relative à la définition des compétences propres et communes des régions. Il définit également les moyens de coopération et de partenariat entre les parties prenantes.

Le Cadre d'orientation pour la mise en oeuvre de l'exercice des compétences des régions a été signé, vendredi à Agadir, entre des membres du gouvernement et les 12 présidents des conseils régionaux du Royaume.

La signature de ce cadre d'orientation a eu lieu lors de la séance d'ouverture des premières assises nationales de la régionalisation avancée, organisées par le ministère de l'Intérieur et l'Association des Régions du Maroc (ARM).

L'objectif de ce Cadre d'orientation est de tirer profit des conclusions de l'étude relative à la définition des compétences propres et communes des régions, et partant accélérer l'exercice de ces compétences ainsi que l'adhésion de toutes les parties au processus de mise en oeuvre, en droite ligne avec les compétences de chaque région et ses moyens financiers et humains disponibles.

Pour ce faire, le cadre définit les moyens de coopération et de partenariat entre les parties prenantes dans un cadre contractuel soulignant les engagements des par-



• Cérémonie de signature du cadre d'orientation pour la mise en oeuvre des compétences propres et communes des régions

ties sous forme de contrats-programmes entre chaque région et le département gouvernemental concerné, le but étant de mettre en oeuvre les compétences propres et communes de la région, tout en veillant à leur adéquation avec le programme de développement régional et des stratégies sectorielles y afférentes. Alors que le préambule rappelle le cadre constitutionnel et juridique ainsi que les orientations de Sa Majesté le Roi pour accélérer la mise en oeuvre complète de

la régionalisation, la deuxième partie de ce document est composée des articles qui définissent les engagements de chaque région, des départements ministériels et des institutions publiques concernées.

Le volet relatif à la gouvernance concerne les instances en charge de la coordination, du suivi et de l'évaluation de l'exécution du Cadre d'orientation par des régions représentées par l'ARM et la Direction générale des collectivités locales.

Le Cadre d'orientation pour la mise en

oeuvre de l'exercice des compétences des régions est "un cadre de référence", fruit "d'une méthodologie participative", a relevé M. Mohand Laenser, président de l'ARM, lors de la séance d'ouverture. Il a, en outre, fait observer que l'ARM érige en priorité la dimension relative à la mise en oeuvre des compétences de la région dans le cadre d'une approche qui fait de la définition précise des compétences un prélude à la phase de la mise en oeuvre. II

MOHAND LAENSER, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES RÉGIONS

"Instaurer de nouvelles formes de l'action publique"

Intervenant lors de l'ouverture des Assises, M. Laenser a mis le point sur la valorisation des acquis et l'adoption des mécanismes et des techniques innovants pour l'action, la gouvernance et la prise de décision.

Le chantier de la régionalisation avancée constitue une opportunité idoine pour mener une réflexion visant la mise en place de nouvelles formes d'action publique et des mécanismes innovants encadrant les relations entre les acteurs territoriaux, a souligné,

vendredi à Agadir, le président de l'Association des Régions du Maroc (ARM), M. Mohand Laenser. "L'implication des régions dans l'animation, la coordination et le suivi de la mise en oeuvre des stratégies et des plans d'action en matière de développement territorial est l'un des enjeux majeurs du chantier de la régionalisation avancée, qui constitue une opportunité pour mener une réflexion visant la mise en place de nouvelles formes d'action publique et des mécanismes innovants encadrant les relations entre les acteurs territoriaux", a dit M. Laenser, lors de l'ouverture des premières Assises Nationales de la régionalisation avancée, placées.

Il s'agit aussi de la valorisation des acquis et l'adoption des

mécanismes et des techniques innovants pour l'action, la gouvernance et la prise de décision, a-t-il relevé, notant que ce chantier ne saurait aboutir sans un cadre progressif basé sur une harmonisation qui garantit l'évolution du processus et la non rétroactivité des mécanismes opérationnels.

Pour une action collective efficace, M. Laenser a considéré que la contractualisation Etat-Régions constitue un "pilier essentiel" pour la mise en oeuvre des programmes de développement régional, afin de faire du projet de la régionalisation avancée un levier pour l'intégration et la convergence entre les orientations stratégiques de l'Etat et les besoins du développement aux niveaux régional et local.



• Le président de l'Association des présidents des régions, M. Laenser

Le responsable a rappelé dans ce sens que dans l'objectif de définir un cadre adéquat pour l'action collective entre l'Etat et les régions en faveur de la mise en oeuvre des programmes de développement régional, d'un côté, et des attributions de la

région, de l'autre, l'ARM et le ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales) ont procédé à la mise en place d'un cadre général et opérationnel de l'approche contractuelle, en partenariat avec l'OCDE. II

SUD-OUEST

Région Souss-Massa, une diversité de secteurs



• Région de Souss-Massa

Participant à hauteur de 6,7% à la richesse nationale en 2017, la région de Souss-Massa est distinguée par la diversité des secteurs contributifs à la croissance. Elle est la 7ème Région créatrice de richesse nationale, la 8ème en termes de PIB par habitant et a contribué à hauteur de 6,7% à la richesse nationale en 2016. En effet, l'agriculture constitue un vecteur d'intégration de la population locale qui a bénéficié d'un certain nombre de projets, tel que le projet de sau-

vegarde du périmètre El Guerdane, le programme National de l'Economie de l'Eau d'Irrigation, ainsi que la valorisation et la labellisation des produits de terroirs. Quant au secteur de la pêche, il est doté de 180 Km de façade atlantique, profite de la biodiversité de l'espace maritime et participe fortement à l'emploi. La région constitue le 2ème pôle touristique au niveau national avec une capacité d'accueil de plus que 42.000 lits en 2015, soit 18% de la capacité litière

nationale. Ainsi, la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane se caractérise par l'importance du tourisme, celle d'Inezgane Aït-Melloul est la plus petite en termes de superficie mais la plus dynamique en termes d'activité économique, la province de Chtouka Aït-Baha est réputée pour la fertilité de ses terres, alors que Taroudant est une ville impériale et Tata est la province la plus vaste de la région.

En 2018, Souss-Massa a enregistré un taux de chômage de 10%, soit un niveau légèrement au dessous du taux national (9,8%), ce qui la place au 8ème rang régional. Le taux de pauvreté, pour sa part, a atteint 5,8% en 2014, soit un niveau supérieur au taux national (4,8%). S'agissant de la répartition territoriale de la population, Taroudant concentre 31,3%, Agadir-Ida-Outanane (22,4%) et Inezgane-Ait Melloul (20,2%).

CENTRE

Marrakech-Safi, 3ème région du Maroc en matière de richesse



• Région de Marrakech-Safi

La région de Marrakech-Safi figure parmi les principales régions du Royaume qui contribuent à la création de la richesse nationale, en se positionnant au 3ème rang avec une contribution de 11,4% au PIB global en 2017, soit 121,651 MDH. Ainsi, près des trois quarts de son PIB (71,8%) est concentré autour de trois provinces à raison de 34,7% pour Marrakech, 20,1% pour Safi et 17% pour Kelâa des Sraghna.

PROVINCES DU SUD

Région Dakhla-Oued Eddahab: un véritable pôle d'attractivité

La région de Dakhla-Oued Eddahab, dont le Conseil prend part aux premières assises nationales de la régionalisation avancée les 20 et 21 décembre à Agadir, représente un véritable pôle d'attractivité économique grâce à ses énormes atouts et potentiels.

Le tissu productif de la région est basé sur les secteurs tertiaire et primaire. Cependant, cette région regorge d'un potentiel naturel diversifié constitué du désert, des oasis, des sites archéologiques et d'une côte formant une offre touristique diversifiée. La région dispose d'un littoral de près de 667 km sur l'Atlantique, la dotant d'une ressource halieutique considérable.



• Région de Dakhla-Oued Eddahab

CENTRE

Béni Mellal-Khénifra, un pôle économique en plein essor



• Région Béni Mellal-Khénifra

La région Béni Mellal-Khénifra regorge d'importantes potentialités qui la prédestinent à s'ériger en pôle économique par excellence et locomotive de développement local et national. Située au centre du Royaume, la région de Béni Mellal-Khénifra est à proximité des grandes métropoles nationales et constitue un carrefour reliant les principales villes impériales à savoir Marrakech, Fès et Meknès.

CENTRE-OUEST

Casablanca-Settat, la méga-région

Pesant plus du quart du PIB national et abritant le cinquième de la population globale du pays, Casablanca-Settat assume, à juste titre, le statut de méga-région consacré par le découpage territorial de 2015.

Située au centre-ouest, cette région, qui dispose également de l'infrastructure la plus développée du Royaume, englobe deux préfectures, en l'occurrence Casablanca et Mohammedia, et sept provinces (Settat, Berrechid, Sidi Bennour, El Jadida, Mediouna, Nouaceur et Benslimane), Casablanca-Settat dispose de 153 communes, dont 28 urbaines et 127 rurales, soit à peu près 10% de l'ensemble des communes à l'échelon national. S'étendant sur une superficie de 19.448 km², soit 2,7% seulement du territoire national, elle comptait 6,86 millions personnes en 2014, avec un taux de croissance démographique moyen de 1,5% sur la période 2004-2014, contre 1,2% comme moyenne nationale. Sur le plan économique, Casablanca-Settat, s'est renforcée davantage par l'intégration des provinces d'El Jadida, Sidi Bennour, Settat, Benslimane et Berrechid, devenant le premier pourvoyeur de la richesse nationale devant Rabat-Salé-Kénitra. Cette richesse est principalement à l'œuvre de la préfecture de Casablanca qui compte plus de la moitié



• Région de Casablanca-Settat

(57,8%) de la richesse de la région. Contribuant à hauteur de 26,5% au PIB national en 2018, soit 281,4 milliards de dirhams (MMDH) en valeur, cette région devance par 11,3 points Rabat Salé Kénitra (15,2%) qui arrive en deuxième position. Ainsi, Casablanca-Settat dispose d'un tissu économique et industriel dense, localisé en grande partie à Casablanca qui accueille de grosses industries (cimenterie, raffinage de sucre, sidérurgie...)

NORD-EST

L'Oriental, une région vaste aux infrastructures importantes

Située au Nord-Est du Maroc, la région de l'Oriental s'étend sur une superficie de 82.820 km², soit 11,6% du territoire national.

La région est composée de 7 provinces et une préfecture et regroupe 124 communes (77% de communes urbaines), avec une population de 2,3 millions d'habitants (2014) représentant 6,8% de la population nationale, dont plus de 60% concentrée dans le nord de la région. L'Oriental est ainsi caractérisé par une faible densité de 34,6 Hab/Km², soit la 5ème région la moins dense au niveau national.

La région jouit d'une infrastructure importante et diversifiée.



• Région de l'Oriental

DÉBAT AUTOUR DES COMPÉTENCES DES RÉGIONS

Favoriser la consécration effective du principe de libre administration

Lors d'un panel tenu sous le thème «les compétences des régions: un enjeu au cœur du processus de la régionalisation avancée», les participants ont appelé à se focaliser davantage sur la mise en œuvre des attributions régionales.

Les participants à un atelier, organisé samedi à Agadir, dans le cadre des premières Assises nationales de la régionalisation avancée, ont appelé à une meilleure définition des compétences attribuées à chaque région. «La détermination des compétences des régions est de nature à favoriser la consécration effective du principe de libre administration», ont-ils relevé, lors de ce panel tenu sous le thème «les compétences des régions: un enjeu au cœur du processus de la régionalisation avancée».

De même, les panélistes ont appelé à élargir les compétences des régions et à se focaliser davantage sur la mise en œuvre des attributions régionales, dans un esprit de complémentarité.

Les participants ont, par ailleurs, pointé du doigt les limites, notamment financières, faisant obstacle à l'action des

institutions régionales, les empêchant de répondre aux besoins de la population, mettant l'accent sur la nécessité d'«augmenter l'assiette financière d'une manière constante et redéfinir la relation entre les régions et les autorités locales». Les projets programmés doivent prendre en considération les spécificités de chaque région et faire valoir le principe de la concertation, en vue de mettre en place un concept national durable de développement, ont-ils conclu.

Placées sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, ces premières Assises nationales de la régionalisation avancée, organisées par le ministère de l'Intérieur et l'Association des régions du Maroc, connaissent la participation d'environ 1.400 personnes, notamment des élus, des représentants de divers secteurs ministériels, des institutions constitutionnelles et des institutions publiques, des universitaires, des experts nationaux et internationaux et des acteurs de la société civile. Une série de sujets sont passés au crible, deux jours durant, dont le développement régional intégré entre les impératifs de la réduction des disparités territoriales, les enjeux de la compétitivité et l'attraction de l'investissement, la gouvernance financière et les problématiques de financement des régions entre enjeux et perspectives, la déconcentration et la contractualisation, en s'arrêtant notam-



● Pour une définition des attributions des compétences des régions

ment sur les piliers d'une bonne gouvernance de l'action publique territoriale. Au menu de cette grand-messe figurent aussi des thématiques abordant les compétences des régions comme enjeu au cœur du processus de la régionalisation

avancée, à la démocratie participative comme levier pour une mise en œuvre participative de la régionalisation avancée, ou encore l'administration régionale, vers un nouveau modèle de management. ||

ENTRETIEN AU SERVICE AUDIOVISUEL DE LA MAP "M24"

Mbarka Bouaida: «La réussite de ce chantier implique une définition précise des attributions des régions»

Dans une interview au service audiovisuel de la MAP, la présidente de la région de Guelmim-Oued Noun a affirmé que le chantier de la régionalisation doit être rapidement mis en œuvre.

avancée à Agadir, qui visent à faire le suivi et l'évaluation de la régionalisation, a mis l'accent avec clarté sur l'importance de la régionalisation, sa philosophie et la nécessité de sa mise en œuvre. La région, qui occupe une place de premier plan parmi les collectivités territoriales, est un projet de société pour le développement de toutes les régions du Royaume.

M24: Quelle lecture faites-vous de ces 1ères Assises nationales ?

Mbarka Bouaida: La régionalisation avancée est un chantier royal et son succès est une responsabilité partagée entre les corps élus, les partis politiques et les institutions de l'État. SM le Roi Mohammed VI accorde un intérêt particulier à ce chantier stratégique qui doit être rapidement mis en œuvre. Le message royal adressé aux participants aux premières assises nationales de la régionalisation

Quelles sont, selon vous, les conditions de la réussite de ce chantier stratégique ?

La réussite et l'application saine de la régionalisation avancée implique une définition précise des attributions des régions, le financement de ses projets ainsi que la mise en place de ses structures administratives et le renforcement de ses ressources humaines pour l'accompagnement de l'action régionale.

Quel bilan faites-vous de votre action à la tête de la région



● Mbarka Bouaida, présidente du conseil de la Région Guelmim-Oued noun

de Guelmim-Oued Noun ? Concernant la région de Guelmim-Oued Noun que je préside, des projets structurants ont été lancés et qui s'ins-

crivent dans le cadre de la régionalisation avancée, dont la voie express Tinzit-Laâyoune et qui reliera non seulement la région de Guelmim-Oued Noun

aux provinces du Sud mais aussi le Maroc à l'Afrique. Il s'agit aussi d'autres grands chantiers en cours de réalisation dans la région. ||

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL INTÉGRÉ

Régionalisation avancée: pour un climat favorable à l'investissement

Lors d'un panel tenu sous le thème "Développement régional intégré", les intervenants ont plaidé pour le partage des bonnes pratiques en matière de promotion du développement régional, initiées par les différents acteurs.

L'instauration d'un climat favorable à l'investissement est à même de générer de la richesse et de créer de l'emploi, ont affirmé les participants à un atelier organisé vendredi à Agadir dans le cadre des Premières Assises nationales de la régionalisation avancée (20-21 décembre).

"L'investissement est un objectif primordial et prioritaire pour la région qui va lui permettre de remplir sa mission principale: promouvoir le développement intégré et durable", ont-ils souligné lors de ce panel tenu sous le thème "Développement régional intégré: entre les impératifs de la réduction des disparités et les enjeux de la compétitivité et de l'attractivité". Dans ce cadre, ils ont mis en avant l'importance du partage des bonnes pratiques en matière de promotion du développement régional, initiées par les différents acteurs, notamment le secteur privé ainsi que de l'implication de la société civile dans la dynamique du développement au niveau régional.

A ce propos, le secrétaire général du ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle, Nouredine Benkhalil a mis



• Abdelkrim Mehdi, représentant de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM)

l'accent sur les mesures entreprises pour la promotion du travail notamment l'encouragement de la création des petites entreprises et de l'auto-emploi.

Pour lui, le ministère veille aussi à offrir des formations, aux non-titulaires de diplômes et à renforcer les contrats de travail au profit des certaines catégories en difficulté notamment en matière d'insertion professionnelle.

Pour sa part, Abdelkrim Mehdi, membre du groupe de la CGEM à la Chambre des

conseillers, a jeté la lumière sur les défis à surmonter pour consacrer la contribution du secteur privé dans le développement régional et socio-économique, ainsi que la création de nouvelles opportunités d'emploi. De même, il a appelé à une meilleure participation du secteur privé dans l'élaboration et la mise en place du modèle de développement régional, outre la promotion de son rôle en tant que partenaire effectif de la région.

Placées sous le Haut Patronage de SM

le Roi Mohammed VI, ces premières Assises nationales de la régionalisation avancée, organisées par le ministère de l'Intérieur et l'Association des régions du Maroc, connaît la participation d'environ 1.400 personnes, notamment des élus, des représentants de divers secteurs ministériels, des institutions constitutionnelles et des institutions publiques, des universitaires, des experts nationaux et internationaux et des acteurs de la société civile. II

RÉDUCTION DES DISPARITÉS SPATIALES

La planification stratégique, un outil incontournable

Lors d'un panel organisé dans le cadre des Assises, Mustapha Bakkoury a mis en avant l'importance de la mise en place d'une planification régionale stratégique et efficace.

Les projets programmés dans le Schéma régional d'aménagement territorial (SRAT) et le Programme de développement régional (PDR) visent à répondre aux exigences de la réduction des disparités spatiales, ont affirmé, vendredi à Agadir, les participants à un atelier, tenu dans le cadre des Assises nationales de la régionalisation avancée, soulignant

l'importance de la planification stratégique dans la réalisation du développement régional intégré.

Ces documents de référence constituent un levier réel de développement socio-économique régional et un mécanisme efficace pour transcender les disparités spatiales à l'intérieur de la région et améliorer son attractivité et ses atouts compétitifs, ont souligné les participants à ce conclave, avant de mettre l'accent sur le rôle de la région en tant que pilier incontournable dans la construction du nouveau modèle de développement escompté.

Intervenant à cette occasion, le président du Conseil de la région Casablanca-Settat, Mustapha Bakkoury, a mis en avant l'importance de la mise en place

d'une planification régionale stratégique et efficace, susceptible de promouvoir l'attractivité de la région et renforcer sa compétitivité économique.

Une bonne planification stratégique régionale est tributaire de la capacité de lutter contre les disparités régionales et territoriales au sein de la région, a ajouté M. Bakkoury appelant à la mise à niveau des infrastructures et au renforcement du capital humain.

"Les élus sont amenés à œuvrer sérieusement pour la mise en œuvre des contenus de la régionalisation avancée pour assurer une complémentarité entre les douze régions du Royaume", a fait savoir le responsable régional. Pour sa part, le président du conseil régional de Dakhla-Oued Eddahab, Yanja El Khattat



• Mustapha Bakkoury, président du conseil de la région Casablanca-Settat

a mis l'accent sur le rôle crucial de la région dans le développement durable et intégré, ainsi que l'expérience de sa région en matière de planification et de programmation.

Il a rappelé dans ce cadre l'im-

pératif de la convergence des politiques publiques et sectorielles avec les programmes de développement des collectivités territoriales en vue de réussir le chantier de la régionalisation avancée. II

DÉCENTRALISATION ET DÉCONCENTRATION

Déconcentration administrative: passer à la vitesse supérieure

Lors d'un panel des Assises consacré aux piliers de la régionalisation avancée, les intervenants ont insisté sur la mise en œuvre de la Charte nationale de la déconcentration administrative.

La mise en œuvre optimale de la Charte nationale de la déconcentration administrative constitue un gage pour la réussite du chantier de la régionalisation avancée, qui est fondée sur les deux piliers indissociables de la décentralisation et la déconcentration, ont souligné les participants à un Panel, organisée vendredi à Agadir, dans le cadre des premières Assises nationales de la régionalisation avancée.

Les panélistes ont relevé que la déconcentration administrative représente un mécanisme "efficace" permettant aux collectivités territoriales d'avoir des "interlocuteurs habilités et capables de négocier, prendre des décisions et de conclure des contrats au nom de l'État". Ils ont également plaidé pour la mise en place d'une nouvelle architecture organisationnelle des services déconcentrés de l'État visant à regrouper et élargir les pouvoirs des responsables, pour une meilleure mise en œuvre des politiques publiques de l'État au niveau territorial. Lors de cet atelier axé sur le thème : "déconcentration et contractualisation:



• Déconcentration et contractualisation, piliers d'une bonne gouvernance territoriale

Piliers d'une bonne gouvernance de l'action publique territoriale", l'accent été mis aussi sur le rôle "déterminant" des walis des régions et gouverneurs des préfectures et provinces en matière de coordination transversale, afin de concilier les vues et positions des parties et orienter les différentes interventions et initiatives vers des objectifs communs. Ils ont insisté à cet égard que la régio-

nalisation avancée constitue un outil pour l'établissement des rapports renouvelés entre l'État et les collectivités territoriales, fondés sur le partenariat et la contractualisation, jetant la lumière sur les déterminants de la bonne gouvernance dans l'élaboration et la mise en œuvre de la contractualisation à l'échelle régionale. Ces premières Assises Nationales de la

régionalisation avancée, organisées par le ministère de l'Intérieur et l'Association des Régions du Maroc, connaît la participation d'environ 1.400 personnes, notamment des élus, des représentants de divers secteurs ministériels, des institutions constitutionnelles et des institutions publiques, des universitaires, des experts nationaux et internationaux et des acteurs de la société civile. ||

COROLLAIRE DE LA DÉCENTRALISATION

La Charte Nationale de la Déconcentration Administrative en dix points

1- La déconcentration administrative des services de l'Etat est un système d'organisation administrative accompagnant l'organisation territoriale décentralisée du Royaume fondée sur la régionalisation avancée.

2- Elle repose sur le transfert de compétences et de moyens et l'allocation de crédits aux services déconcentrés au niveau territorial, en vue de leur permettre d'accomplir les missions qui leur sont dévolues et de prendre l'initiative dans un objectif d'efficacité et d'efficience.

3- La politique de déconcentration administrative est basée sur deux principaux fondements: la région en tant qu'espace territorial approprié pour la concrétisation de la politique nationale de déconcentration

administrative et le rôle central du wali de la région, en sa qualité de représentant du pouvoir central au niveau régional, dans la coordination des activités des services déconcentrés.

4- La déconcentration administrative des services de l'Etat a pour objectifs notamment d'assurer l'application optimale des orientations générales de la politique de l'Etat en matière de réorganisation de ses services aux niveaux régional, préfectoral ou provincial et fixer les missions dévolues à ces services, d'asseoir la territorialisation des politiques publiques, d'accompagner l'organisation territoriale décentralisée du Royaume.

5- La déconcentration administrative des services de l'Etat, aux niveaux régional, préfecto-

ral ou provincial, est basée sur une série de mécanismes, dont la couverture équitable du territoire national en assurant une juste répartition géographique des services déconcentrés de l'Etat, la subsidiarité dans la répartition des missions et la détermination des attributions entre les administrations centrales et les services déconcentrés qui en relèvent.

6- Les services déconcentrés de l'Etat au niveau régional veillent à la gestion des services publics régionaux relevant de l'Etat, mettent en œuvre les politiques publiques et concourent à l'élaboration et à l'exécution des programmes et projets publics programmés au niveau de la région.

7- Les autorités gouvernementales concernées doivent

prendre les mesures nécessaires afin de doter les services déconcentrés qui leur sont rattachés de prérogatives leur permettant de prendre l'initiative pour mettre en œuvre les politiques publiques sectorielles dont ils ont la charge, de concevoir les solutions susceptibles d'améliorer les prestations publiques rendues par lesdits services aux usagers et de les mettre en œuvre dans le cadre des attributions et des compétences qui leur sont dévolues.

8- Les autorités gouvernementales établissent, dans la limite de leurs attributions, des programmes de formation et de formation continue pour le développement des capacités des cadres en fonction dans les services déconcentrés aux niveaux régional, préfectoral ou provincial.

9- Les services déconcentrés sont tenus de coopérer avec le Centre régional d'investissement concerné en tant que guichet unique et d'entreprendre toute action de coordination nécessaire avec lui, en vue de lui permettre d'accomplir ses missions.

10- Pour la réalisation des objectifs prévus, le gouvernement œuvre à prendre toutes les mesures requises pour la révision des textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment ceux se rapportant à l'organisation des finances de l'Etat, à la comptabilité publique, au contrôle des dépenses de l'Etat, à l'organisation et aux attributions des départements ministériels, aux règles de délégation, à la fonction publique et à la nomination aux postes de responsabilité. ||

INTERVENTION LORS DE LA SÉANCE DE CLÔTURE DES ASSISES

M. Laftit: "Les Assises seront organisées chaque deux années"

Afin de faire le point des acquis et réalisations et relever les dysfonctionnements à corriger, les Assises nationales seront désormais organisées chaque deux années, a annoncé le ministre de l'Intérieur.

Les Assises nationales de la régionalisation avancée seront organisées chaque deux années, a annoncé, samedi à Agadir, le ministre de l'Intérieur, M. Abdelouafi Laftit. S'exprimant lors de la séance de clôture des Premières assises nationales de la régionalisation avancée, organisées à l'initiative du ministère de l'Intérieur et de l'Association des régions du Maroc, sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, le ministre a relevé que ces rencontres permettent de faire le point des acquis et réalisations ainsi que des dysfonctionnements à corriger. Le ministre de l'Intérieur a annoncé également l'organisation en 2020 du deuxième Forum national des collectivités territoriales sous le thème "Développement des agglomérations urbaines". Rappelant la tenue en 2006 à Agadir du Premier Forum des collectivités territoriales, il a souligné que ce genre d'évé-

nements se veut l'occasion d'enrichir l'expérience marocaine en la matière, marquée notamment par des tournants qualitatifs dans le traitement des questions stratégiques. Intervenant lors de la séance de clôture des 1-ères Assises nationales de la régionalisation avancée (20-21 décembre), M. Laftit a souligné l'importance de renforcer l'édification institutionnelle et de jeter les fondements d'une gestion régionale forte pour que les régions puissent s'acquitter de leurs missions, notamment à travers le renforcement de leurs ressources financières et humaines. Il a, en outre, relevé que parmi les réalisations phares dans ce domaine figure la mise en place du Cadre d'orientation de l'exercice des compétences de la région, "fruit d'un processus de consultation entre les responsables des départements ministériels et les présidents des régions". Le ministre a, de même, souligné l'engagement total du ministère de l'Intérieur à réussir la processus de la déconcentration administrative, conformément aux grands objectifs fixés, notant que l'aboutissement de cette entreprise requiert notamment la mise en oeuvre de plusieurs mesures d'accompagnement comme la planification territoriale. Au vu de l'importance vitale de ce chantier d'envergure et dans le droit fil de la



● Abdelouafi Laftit intervenant en marge de la séance de clôture des premières Assises

loi organique relative aux régions, M. Laftit a fait remarquer que la mise en oeuvre de cette réforme passe par une approche "progressive et pratique". Dans le même ordre d'idées, il a mis en avant les efforts déployés concernant la détermination des projets avec les départements ministériels, sous la supervision des walis des régions, ainsi que la définition des projets prioritaires et l'examen des mécanismes de leur financement dans la perspective de les inclure dans le

contrat-programme entre l'État et chaque région. Il a, dans ce sens, émis le souhait d'achever les contrats-programme (le programme relatif aux régions) durant le premier semestre de l'année 2020. Par ailleurs, M. Laftit a relevé que les régions demeurent au centre des enjeux et des grands défis, mettant en exergue la capacité de la région à contribuer efficacement à la nouvelle étape, à la lumière des réalisations durant les quatre dernières années. II

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA RÉGION TANGER-TÉTOUAN-AL HOCEIMA

Fatima El Hassani: "Il faut placer le citoyen au centre de la régionalisation avancée"

La présidente du Conseil de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Mme Fatima El Hassani, a souligné, samedi à Agadir, l'urgence croissante de placer le citoyen au cœur du processus de mise en oeuvre de la régionalisation avancée.

MAP: Selon vous, quel a été l'apport de ces premières Assises sur la régionalisation avancée ? **Fatima El Hassani:** Le citoyen doit être placé au centre de la régionalisation avancée à travers la démocratie participative. Il faut mettre en oeuvre, dans ce cadre, les mécanismes participatifs, notamment le dialogue, la concertation, la présentation des pétitions et la prise en

compte des avis des instances consultatives. Les premières Assises nationales de la régionalisation avancée constituent un événement politique, territorial et national, majeur et une occasion pour s'arrêter sur les points de force et de faiblesse relevés lors de l'exercice par les régions de leurs attributions durant les quatre dernières années. Ces Assises ont abouti à des recommandations audacieuses.

A ce sujet, qu'est ce qui reste à faire ?

Il est temps de passer à la vitesse maximale dans la mise en oeuvre de la régionalisation avancée et de la déconcentration administrative afin de permettre aux régions de jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre les disparités territoriales, la garantie de la justice spatiale, la valorisation des investissements, la promotion de l'entreprise et la réalisation du développement à travers la formation et l'emploi. Par ailleurs, la mise en oeuvre ef-



● Fatima El Hassani accordant une interview au studio de la MAP

ficace et efficiente de la régionalisation avancée n'est possible que si les régions sont dotées des ressources financières et humaines nécessaires pour l'élaboration et la mise en oeuvre des projets et des programmes de développement, dans la limite de leurs attributions.

Que faut-il faire, à votre avis, pour remédier à cette situation ?

Il faut renforcer les ressources financières des régions et encourager la contractualisation pour attirer des compétences aptes à assurer la bonne mise en oeuvre de la régionalisation

avancée. Il y a aussi la nécessité de définir les attributions de l'Etat, des régions et des autres entités territoriales sur tous les niveaux. A ce titre, le Cadre d'orientation est de nature à permettre de clarifier davantage les attributions propres, transférées et communes. II

RECOMMANDATIONS DES ASSISES DE LA RÉGIONALISATION AVANCÉE

Renforcer les capacités en matière de développement régional inclusif

Sanctionnant les travaux des premières Assises nationales de la régionalisation avancée (20 - 21 à Agadir), les recommandations de ce conclave ont notamment souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de la planification territoriale.

Les Premières Assises nationales de la régionalisation avancée, qui ont clôturé leurs travaux samedi à Agadir, ont mis l'accent sur l'importance du renforcement des capacités des régions en matière de développement régional inclusif en vue de réduire les disparités territoriales et gagner le pari de la concurrence.

Les participants à ce colloque, organisé par le ministère de l'Intérieur et l'Association des régions du Maroc, sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, ont souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de la planification territoriale en droite ligne avec la politique générale de l'Etat en la matière, ainsi que la convergence et l'adéquation des programmes de développement régional avec les plans sectoriels.

Dans les conclusions de ces Assises, présentées lors de la séance de clôture, qui s'est déroulée en présence du Chef du gouvernement Saâd Dine El Otmani, et de plusieurs ministres et responsables, un accent particulier a été mis sur l'importance d'adopter la justice territoriale en tant que priorité dans les politiques publiques et territoriales en vue de réduire



• Le président de la région Souss-Massa, M. Ibrahim Hafidi lors de son allocution en marge de la séance de clôture des Assises

les disparités. L'accent a été également mis sur l'impératif de renforcer l'incitation fiscale en tant que levier essentiel pour drainer de l'investissement, à travers une stratégie commune avec le reste des acteurs, particulièrement les Centres régionaux d'investissement.

En matière de gouvernance financière, les régions sont appelées, selon les intervenants, à adhérer fortement à la mise en oeuvre effective des principes et objectifs du nouveau système de gestion budgétaire et financière à travers l'adoption d'une programmation pluriannuelle qui obéit aux exigences de l'efficacité et de

la qualité. Il est question, d'après les recommandations de cette grand-messe nationale, d'inciter l'Etat à poursuivre ses initiatives pour renforcer les capacités des régions en matière de gouvernance et de gestion financière et oeuvrer à la diversification des sources de financement de la région à travers des solutions novatrices pour qu'elles financent leurs programmes d'investissements.

Concernant la déconcentration administrative, les Assises ont relevé l'importance de conclure des contrats-programme entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de compétences

transférées pour garantir la participation de tout un chacun dans les programmes de développement régional et la mobilisation des ressources nécessaires à leur exécution.

Les recommandations mettent également l'accent sur l'importance d'élaborer un manuel de contractualisation qui définit les niveaux des contrats et la manière de classifier les engagements réciproques entre les parties et de garantir l'adhésion des services centraux des départements ministériels, des institutions publiques à la mise en oeuvre de la Charte de la déconcentration. ||

CLÔTURE DES PREMIÈRES ASSISES NATIONALES DE LA RÉGIONALISATION AVANCÉE

Les 12 points-clés des recommandations

Voici les 12 points-clés des recommandations, qui ont sanctionné les travaux des premières Assises nationales de la régionalisation avancée (20 - 21 à Agadir):

- 1-** Renforcer les mécanismes de la planification territoriale en droite ligne avec la politique générale de l'Etat en la matière, ainsi que la convergence et l'adéquation des programmes de développement régional avec les plans sectoriels.
- 2-** Adopter la justice territoriale en tant que priorité dans les politiques publiques et territoriales en vue de réduire les disparités spatiales et sociales.
- 3-** Appeler les régions à ad-

hérent fortement à la mise en oeuvre effective des principes et objectifs du nouveau système de gestion budgétaire et financière à travers une programmation pluriannuelle, qui obéit aux exigences de l'efficacité et de la qualité.

4- Inciter l'Etat à poursuivre ses initiatives pour renforcer les capacités des régions en matière de gouvernance et de gestion financière et oeuvrer à la diversification des sources de financement de la région à travers des solutions novatrices.

5- Conclure des contrats-programme entre l'Etat et les collectivités territoriales au sujet des compétences transférées pour garantir la participation

de tout un chacun dans les programmes de développement régional et la mobilisation des ressources nécessaires à leur exécution.

6- Garantir l'adhésion des services centraux des départements ministériels et des institutions publiques à la mise en oeuvre de la Charte de la déconcentration administrative en accordant plus de prérogatives et le transfert des ressources suffisantes aux services extérieurs pour qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs missions.

7- Lancer le chantier relatif à l'adaptation législative et organisationnelle des compétences dévolues aux différents dépar-

tements ministériels avec les compétences des différentes régions.

8- Fixer un minimum commun de compétences à transférer aux régions, en érigeant en priorité les réformes relatives à des secteurs et prestations qui concernent de près les citoyens et qui mènent à l'amélioration de leur niveau de vie.

9- Renforcer les capacités des collectivités territoriales en termes de mécanismes de la démocratie participative et de la communication avec les citoyens et la société civile.

10- Renforcer l'ouverture de la région sur le citoyen et la société civile pour leur permettre

de contribuer au développement régional inclusif.

11- Améliorer les capacités de gestion de l'administration régionale à travers des compétences hautement qualifiées et le renforcement de son attractivité par l'adoption d'un règlement interne dédié aux fonctionnaires des collectivités territoriales en prenant en considération leurs spécificités et les missions qui leurs sont assignées.

12- Appel à mettre en place les mécanismes de la gouvernance et activer les mécanismes de coordination et de communication entre l'administration régionale et les différents intervenants. ||

SUD DE L'ATLAS

Drâa-Tafilalet: un potentiel à exploiter



• Région de Drâa-Tafilalet

Les spécificités intrinsèques de Drâa-Tafilalet, région qui couvre une superficie de 132.167 Km² et compte 1,635 millions d'habitants, lui confèrent des potentialités de développement socioéconomique essentiellement dans les secteurs tertiaire et primaire. En effet, l'économie de la région se distingue par l'importance de la valeur ajoutée provenant du secteur tertiaire qui compte pour près 63,3% de la valeur ajoutée. ||

CENTRE

Rabat-Salé-Kénitra: un pôle d'attraction économique par excellence

La région de Rabat-Salé-Kénitra, dont le conseil prend part aux premières assises nationales de la régionalisation avancée les 20 et 21 décembre à Agadir, dispose d'énormes atouts qui en font un pôle d'attraction économique par excellence et à fort potentiel de développement. Des projets d'envergure ont vu le jour, tandis que d'autres ont été lancés dans des domaines multiples, en particulier le programme intégré du développement de la ville de Rabat qui ambitionne la mise à niveau de la capitale dans les secteurs du patrimoine, de la culture et de l'environnement, entre autres. ||



• Région de Rabat-Salé-Kénitra

PROVINCES DU SUD

Laâyoune-Sakia El Hamra: une dynamique accrue

La région de Laâyoune-Sakia El Hamra, présente en force aux assises nationales de la régionalisation avancée qui se tiennent les 20 et 21 décembre à Agadir, dispose d'un important potentiel de développement économique, essentiellement dans les secteurs de la pêche et des énergies renouvelables. Cette région, composée des provinces de Laâyoune, Boujdour et Tarfaya et Smara, est l'une des plus vastes du Royaume et les moins densément peuplées, avec une superficie de 138.666 Km², soit 19,5% du territoire marocain, mais avec moins de 1,1% de la population marocaine en 2014 (367.800 habitants). Et bien qu'elle ne représente que 3,3% de la richesse nationale en 2017, elle a enregistré une dynamique accrue de sa valeur ajoutée avec un rythme de croissance moyen de 12,5% sur la dernière dé-



• Région de Laâyoune-Sakia El Hamra

cennie.

En capitalisant sur ses acquis, la région de Laâyoune-Sakia El Hamra a réussi à enclencher une dynamique de croissance durable à travers la réalisation de grands projets particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables, dont les centrales solaires NOOR Laâyoune et NOOR Boujdour, qui auront indéniablement de grandes retombées socio-économiques.

Grâce à l'impulsion donnée à son économie par le nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud, la région de Laâyoune-Sakia El Hamra contribue à hauteur de 3,3% à la création de la richesse nationale, soit une valeur de 34,8 milliards de dirhams, et affiche une croissance annuelle moyenne largement supérieure à celle enregistrée au niveau national (12,5% contre 3,6% entre 2001 et 2017). ||

PROVINCES DU SUD

Guelmim-Oued Noun, la porte du Sahara marocain

La région de Guelmim-Oued Noun, considérée comme la porte du Sahara marocain, vit au rythme d'importants changements qui augurent de meilleures perspectives pour sa population et pour son développement global. Guelmim Oued Noun, dont le Conseil prend part aux premières assises nationales de la régionalisation avancée les 20 et 21 décembre à Agadir, dispose d'un potentiel culturel diversifié et bénéficie d'un cadre naturel combinant le désert, les oasis, la montagne, la côte balnéaire, les embouchures des oueds et les sites de gravures rupestres constituant une offre touristique de grande valeur.



• Région de Guelmim-Oued Noun

En outre, la région, couvrant les provinces de Guelmim, Assa-Zag, Sidi Ifni et TanTan, dispose d'une étendue littorale sur l'Atlantique dans les provinces de Tan-Tan et Sidi Ifni, offrant un gisement important de ressources

halieutiques, ce qui fait de la pêche maritime un secteur clé avec des effets d'entraînement significatifs sur plusieurs secteurs, tels que l'aquaculture, l'industrie de transformation et le commerce. Guelmim-Oued Noun est parmi les moins denses en termes de nombre d'habitants avec des disparités interprovinciales importantes. Elle s'étend sur une superficie de 46.108 Km², soit 6,5% de la superficie totale du Royaume et compte 1,632

million d'habitants selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2014, représentant ainsi 1,3% de la population nationale. Sa contribution à la richesse nationale reste néanmoins modeste avec 1,1% du PIB en 2017. L'économie de la région se distingue par l'importance de la valeur ajoutée provenant du secteur tertiaire qui représente près de la moitié (70%) de la valeur ajoutée produite au niveau de la région. ||

CENTRE-NORD

Fès-Meknès, le pôle régional émergent



• Région de Fès-Meknès

Fort de sa position stratégique et de son potentiel économique, agricole et humain, la région de Fès-Meknès, qui compte désormais 9 provinces et préfectures, constitue un nouveau pôle régional émergent et prometteur. Composée de l'ancienne région de Fès-Boulemane et de certaines provinces de la région de Meknès-Tafilalet, la région jouit de caractéristiques intrinsèques qui contribuent à son rayonnement. ||

NORD

Tanger-Tétouan-Al Hoceima, une contribution de 8,6% au PIB national

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, dont le Conseil prend part aux premières Assises nationales de la régionalisation avancée les 20 et 21 décembre à Agadir, a contribué au PIB national à hauteur de 8,6% en 2017, se positionnant ainsi en tant que 5ème région créatrice de richesse au Royaume. L'économie de la région est dominée par les activités du secteur des services qui représentent près de 8,4% de la valeur ajoutée tertiaire nationale et 55,2% du total de la valeur ajoutée, tandis que le secteur secondaire occupe la deuxième place au niveau national avec une contribution de l'ordre de 9,8%, notamment grâce à l'industrie. ||



• Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima

PREMIÈRES ASSISES NATIONALES DE LA RÉGIONALISATION AVANCÉE

Un remue-méninges en images !

